

Candidatures à envoyer avant le lundi 16 janvier 2023
Finale le dimanche 12 mars 2023 au Mémorial de Caen

Règlement

Le Concours de plaidoiries s'adresse à tou(te)s les avocat(e)s désireux(seuses) de porter à la connaissance des publics l'engagement de leur profession pour la défense des droits humains. Le concours ne retient que la défense de cas individuels. Les avocat(e)s s'engagent à ne pas compromettre ou porter préjudice à la personne défendue. Les droits humains sont opposables à tous et concernent tous les justiciables, quels qu'ils soient, au titre du droit fondamental à la défense.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Art. 1 : Le concours est ouvert à tou(te)s **les avocat(e)s francophones** exerçant en France ou à l'étranger et **inscrit(e)s à un Barreau.**

OBJET DU CONCOURS

Art. 2 : Le(la) candidat(e) doit rédiger une plaidoirie de défense d'un cas avéré et individuel de violation des droits humains, tiré de l'actualité récente. Il(elle) apportera aux organisateurs la preuve de la véracité du cas (liens internet, articles de presse...).

Art. 3 : Le principe du concours est de prononcer, devant un jury officiel et un jury public, une plaidoirie qui **ne dépassera pas 12 minutes. Tout dépassement du temps de parole constituera un facteur défavorable.**

MODALITÉS D'INSCRIPTION - AVANT LE 16 JANVIER 2023

Art. 4 : Votre inscription **se fait en ligne sur ce site**. Elle doit inclure **les 4 éléments suivants :**

- Une **vidéo** de 3 minutes environ présentant un extrait de votre plaidoirie
- Le **formulaire d'inscription complété** incluant le lien *YouTube* de votre vidéo,
- Un **justificatif d'inscription** à un Barreau (format PDF),
- Des **éléments de preuves vérifiables** justifiant que la cause plaidée est un cas avéré.

Art. 5 : Vous devez joindre à votre inscription une **vidéo de 3 minutes** (présentant un extrait de votre plaidoirie). Après l'avoir enregistrée et mise en ligne sur *YouTube* – cf. tuto ci-dessous – insérez le lien de cette vidéo dans votre formulaire d'inscription.

Comment mettre en ligne une vidéo sur YouTube ?

- Accédez au site www.youtube.com
- En haut à droite, cliquez sur « **se connecter** » et connectez-vous via votre compte Gmail. Si vous ne possédez pas encore de compte *Gmail*, inscrivez-vous.
- Une fois connecté, cliquez, en haut à droite, sur l'icône  « **créer une vidéo ou un post** », puis « **mettre en ligne une vidéo** ».
- Avant de sélectionner le fichier vidéo à importer, veillez à bien choisir « **non-répertoriée** » dans la liste déroulante (afin de ne pas rendre publique votre vidéo).
- Sélectionnez le fichier vidéo à importer depuis votre ordinateur ou bien glissez/déposez le fichier sur l'application YouTube.
- Votre vidéo se charge sur l'application.
- Sous l'onglet « Informations générales », vérifiez que votre vidéo est bien « **non-répertoriée** » dans la liste déroulante située à droite.
- Cliquez sur « **OK** » en haut à droite pour valider la mise en ligne de votre vidéo.
- Le message suivant s'affiche : « votre vidéo est désormais disponible à cette adresse : <https://youtu.be/votre-adresse> ».
- Copiez l'adresse de la vidéo et insérez-la dans le formulaire d'inscription.

Art. 6 : La candidature sera validée par l'envoi d'un **accusé de réception**.

Si, dans un délai de 48 heures (hors week-end), vous ne recevez pas d'accusé de réception, merci de soumettre une nouvelle fois votre candidature.

Attention : n'oubliez pas de vérifier dans vos **spams**, l'accusé de réception pouvant s'y trouver.

Art. 7 : 18-31 janvier 2023 : sélection des dix avocat(e)s finalistes. Cette sélection est réalisée par un comité composé de représentants du Mémorial de Caen, du Barreau de Caen et de la Ville de Caen. Dix plaidoiries sont retenues pour la finale. Seuls les finalistes sont informés des résultats de cette sélection par mail.

Art. 8 : La liste des finalistes sera mise en ligne sur notre site internet **le 6 février 2023 avant 18h**.

Art. 9 : Les dix finalistes retenus s'engagent à **envoyer le texte intégral** de leur plaidoirie (fichier texte) à l'adresse : avocats@memorial-caen.fr **au plus tard le 20 février 2023**.

FINALE NATIONALE AU MÉMORIAL DE CAEN – DIMANCHE 12 MARS 2023

Art. 10 : Les dix avocat(e)s retenu(e)s sont invité(e)s à plaider en public devant un jury officiel composé de personnes engagées dans la défense des droits humains et devant un jury public.

Art. 11 : L'organisation ainsi que les frais de déplacement et de séjour des finalistes (transport, repas et 1 nuit d'hôtel à Caen) sont à la charge du Mémorial de Caen.

Toutes les dépenses annexes restent à la charge des finalistes.

Les personnes accompagnant les avocats finalistes (frais de déplacement, de restauration et d'hébergement) sont à la charge des finalistes.

Art. 12 : L'ordre de passage le jour de la finale est tiré au sort en amont du concours.

Art. 13 : Les finalistes disposent d'un temps de parole de **12 minutes maximum**. **Tout dépassement constituera un facteur défavorable**.

Art. 14 : Les candidat(e)s sont jugé(e)s sur le sujet (cas individuel et réel), la solidité de l'argumentaire juridique, la force de conviction, le talent oratoire et le respect du temps de parole.

Art. 15 : Il est expressément demandé aux avocat(e)s de se présenter en robe. Tout autre vêtement ou accessoire distinctif sont interdits.

Art. 16 : Les finalistes s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites de leur prestation orale et pendant toute la manifestation. Ces images pourront être reprises par les organisateurs, la presse ou les réseaux sociaux à des fins de communication. Ils acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou partie.

PRIX DÉCERNÉS

Art. 17 :

Deux prix sont décernés par le jury officiel :

Prix du Mémorial et de la Ville de Caen d'une valeur de 5 000 €

Offert par le Mémorial et la Ville de Caen.

Prix du Barreau d'une valeur de 3 000 €

Offert par le Barreau de Caen, le Barreau de Paris, la Conférence des Bâtonniers et le Conseil National des Barreaux.

Prix du Jury Public d'une valeur de 2 000 €

Offert par le Barreau de Caen, le Barreau de Paris, la Conférence des Bâtonniers et le Conseil National des Barreaux

ANNULATION DU CONCOURS

Art. 18 : En cas de difficultés majeures, le Mémorial de Caen se réserve la possibilité d'annuler le concours.

Art. 19 : « Conformément au Règlement général de protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. »

Jeu concours sans obligation d'achat